

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02251

Numéro SIREN : 820 671 659

Nom ou dénomination : 3B PRO

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2019 sous le numéro de dépôt 9213

3B PRO
Société par actions simplifiée au capital de 110.000 euros
Siège social : 18 Avenue de la Roche Fourcade
ZI Saint Mitre
13400 AUBAGNE

R.C.S. MARSEILLE B 820 671 659

14 02 2019

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 1^{er} FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le premier février à dix heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur la convocation qui leur en a été faite par le Président, dans les formes statutaires, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Présidence
- Pouvoirs à donner

L'assemblée réunissant la totalité du capital social, le quorum prévu par la loi est atteint.

Monsieur Dragon BOYADJIAN prend la présidence de l'assemblée. Il dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- l'avis de convocation
- la feuille de présence de la présente assemblée
- le rapport du Président
- les autres documents d'information des associés prévus par la loi
- un exemplaire des statuts sociaux

Il déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition et communiqués aux associés dans les conditions et délais légaux, ce dont il lui est donné acte.

Puis il est donné lecture du rapport du Président.

Monsieur Dragon BOYADJIAN expose que pour des raisons personnelles, il souhaite démissionner de son poste de Président.

Monsieur le Président offre ensuite la parole à ceux des associés qui désireraient la prendre.

Après un échange de vues, personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions soumises à l'assemblée, à savoir :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés prend acte de la démission de Monsieur Dragon BOYADJIAN de son mandat de Président à compter du 1^{er} février 2019.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale ordinaire des associés décide de nommer en remplacement de Monsieur Dragon BOYADJIAN, Président démissionnaire, Madame Maria FERREIRA épouse BOYADJIAN domiciliée et demeurant au Lieu-dit La Bastidonne - Villa La Fabrette - 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE, en qualité de nouvelle Présidente.

Madame Maria FERREIRA épouse BOYADJIAN exercera ses pouvoirs conformément à la loi et tels que prévus dans les statuts. Il est précisé que ce mandat n'est pas rémunéré.

Madame Maria FERREIRA épouse BOYADJIAN remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et accepte le mandat qui lui est ainsi conféré.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou représentés.